

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **Mardi 26 octobre 2010 de 9h30 à 11h00** **À Chaponost**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 mai 2010.
3. CAPES de Lettres Classiques.
4. Bilan de la rentrée dans le supérieur (mastérisation...).
5. Bilan de la rentrée 2010 dans le secondaire.
6. Comptes rendus des audiences.
7. Euroclassica (Paris, août 2011).
8. Questions diverses.

16 associations présentes : AGAP (Aix-Marseille), ARDELAC (Créteil), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELAB (Besançon), APLG (Nantes), ARELA CLER (Clermont-Ferrand), ARELAM (Montpellier), ADLAP (Amiens), AUSPEX (Reims), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), ARELAL (Lyon), PALLAS (Paris) et Thalassa.

8 associations représentées : GELAHN (Rouen), ARELAG (Grenoble), APLAG (Guadeloupe), Connaissance hellénique, ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), ARELAD (Dijon), Athéna.

24 présentes ou représentées sur 28.
Le quorum est atteint.

Mme Nathalie Vincent, conseillère municipale, adjointe au maire, chargée de la culture et du patrimoine à la mairie de Chaponost, nous souhaite la bienvenue à la salle communale : la commune, fière de son aqueduc gallo-romain, est ravie de nous accueillir. Mme Vincent nous adresse tous ses encouragements dans la défense que nous menons pour les langues anciennes.

Sylvie Pédroaréna demande à l'adjointe au maire de bien vouloir transmettre les remerciements de la CNARELA à la mairie de Chaponost pour la mise à disposition de cette salle.

Elle remercie également chaleureusement l'ARELAL, en la personne de son président Jean-Paul Dugand, pour l'organisation très réussie de ces Journées d'octobre.

C'est ensuite à Thalassa – représentée par Claire Valette et son assistante Margareth Gabriel – que Sylvie Pédroaréna exprime notre reconnaissance pour l'aide apportée à l'organisation de ces journées (prêt d'un car) et pour la distribution de brochures qui proposent notamment des voyages scolaires permettant de visiter Lyon et Saint-Romain-en-Gal.

On procède ensuite à un tour de table où chaque représentant des ARELA se présente.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 mai 2010.

Le PV de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

3. CAPES de Lettres Classiques

Sylvie Pédroaréna commence par un rapide historique de la situation : la CNARELA a, dès le début, refusé la réforme du concours ; elle a participé à plusieurs audiences, a rédigé des motions allant dans ce sens, a soutenu et publié les motions du jury du CAPES de Lettres classiques et, avec des personnalités du monde universitaire, d'autres associations et sociétés savantes, a également signé la lettre rédigée par le président du jury du CAPES en juin dernier. À l'oral, un tirage au sort entre français et langues anciennes y était proposé pour l'épreuve d'explication de texte, l'épreuve sur dossier devant alors porter sur la discipline qui n'aurait pas été évaluée lors de la première épreuve orale. Cette dernière lettre n'ayant pas reçu de réponse avant la fin des épreuves orales du concours, 20 membres du jury sur 36 ont démissionné ; les enseignants qui n'ont pas démissionné ont fait savoir qu'ils désapprouvaient la réforme, mais qu'ils restaient dans le jury afin de veiller sur les conditions de recrutement des nouveaux enseignants.

Rappel des épreuves du « nouveau » CAPES de LC (session 2011) :

Écrit

1° Composition française. Durée : six heures ; coefficient 3.

2° Épreuve de langues et cultures de l'Antiquité comportant :

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Partie A : 12 points : une version en langue ancienne (latin ou grec) consistant en la traduction d'un passage, choisi dans un texte de deux à trois pages fourni en édition bilingue (à l'exception du passage à traduire). La langue ancienne est choisie par le candidat au moment de l'inscription ; et la réponse à une question d'ordre littéraire, culturel ou historique portant sur l'ensemble du texte fourni.

Partie B : 8 points : une version en langue ancienne dans la valence qui n'a pas été choisie par le candidat pour la partie A de l'épreuve, consistant en la traduction d'un texte.

Oral

1° Leçon portant sur les programmes des classes de collège et de lycée :

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : quarante minutes ; entretien : vingt minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve porte sur un texte de langue française. Elle consiste en une explication de texte assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un développement organisé en relation avec les programmes.

La leçon est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix.

2° Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde. (Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.)

Première partie : exposé prenant appui sur un dossier. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes.)

Le Ministère a réagi fin septembre dans une lettre adressée au Président du jury en acceptant de **modifier la première épreuve orale** selon la proposition énoncée dans la lettre de juin 2010. Contrairement à ce qui a été dit sur France Culture¹ par Mme Josette Théophile, DRH au Ministère de l'Éducation Nationale, cette mesure prendra effet seulement à la session 2012 pour des raisons juridiques : ni les étudiants, ni les professeurs en effet n'ont été avertis suffisamment tôt de ce changement.

Pour la session 2011, l'épreuve sur dossier – qui pourra porter sur une langue ancienne - évaluera les connaissances linguistiques des candidats.

Ce changement - certes important - n'est pourtant pas suffisant à nos yeux :

- **A l'oral, l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat » ne convient pas.** Il faut que soit spécifié que les sujets seront limités à la sphère disciplinaire. D'autre part, le poids de cette épreuve (6 points) est trop important et doit diminuer. Sur ce sujet, il est décidé d'agir dans le cadre du Forum des Sociétés où Hélène Frangoulis représentera la CNARELA, le 27 novembre prochain. L'idée de contacter d'autres jurys est lancée ; il est proposé aussi de contacter des personnalités pour essayer de faire fléchir les instances dirigeantes : les noms de Michel Serres ou Marc Fumaroli sont prononcés...
- **À l'écrit, l'épreuve écrite de langues anciennes pose également problème :** outre sa difficulté, le fait qu'il y ait une matière dominante et une matière secondaire est gênant pour un CAPES qui doit être trivalent. Il est nécessaire de demander une **redéfinition de cette épreuve : il faut au moins rétablir l'égalité entre les deux langues en abandonnant les notions de « majeure » et de « mineure ».** On envisage aussi de **demandeur la suppression de la question de commentaire** puisque l'explication de texte de langue ancienne a été rétablie à l'oral.

Il est décidé d'attendre le déroulement des épreuves écrites du CAPES de cette session qui ont lieu début novembre et de reparler du contenu des épreuves en janvier, lors de la prochaine AG.

¹ Lors de l'émission *La Fabrique de l'Histoire* diffusée le jeudi 7 octobre 2010. Celle-ci peut être écoutée à l'adresse suivante : <http://www.franceculture.com/emission-la-fabrique-de-l-histoire-histoire-de-la-culture-classique-44-2010-10-07.html>

Toutes les réformes en cours dans le supérieur concernant la formation des enseignants semblent menacer sérieusement le recrutement par concours. Le bureau demande alors à être mandaté pour écrire **une motion concernant le CAPES et rappeler l'attachement de la CNARELA au recrutement des enseignants par un concours national** : cette décision est adoptée à l'unanimité.

Sylvie Pédroaréna rappelle que le CAPES de Lettres classiques est en outre menacé par les projets de fusion avec le concours de Lettres modernes, projets qui sont loin d'être abandonnés.

Il est nécessaire que les ARELA sensibilisent les collègues du secondaire en passant l'information sur la réforme du CAPES qui, par ricochet, nous concerne tous.

Plusieurs collègues rappellent que la **spécificité de notre enseignement est de plus en plus menacé** : de plus en plus de collègues de formation Lettres modernes sont appelés à remplacer des collègues de Lettres classiques : cette situation, qui peut exceptionnellement se produire, ne doit pas être pérennisée, d'autant plus qu'à partir de la session 2011, les collègues candidats au CAPES de Lettres modernes n'auront plus la possibilité de passer une langue ancienne à l'écrit. Il est alors décidé d'écrire une MOTION pour rappeler notre attachement à la spécificité de notre enseignement.

Odile Mortier-Waldschmidt intervient : il est nécessaire de se battre pour obtenir des aménagements - c'est le moins que nous puissions faire -, dans ce nouveau CAPES, sur les deux points qui viennent d'être évoqués (épreuve orale « Agir en fonctionnaire... » et épreuve écrite de langues anciennes). Mais il faut dès maintenant se poser la question : que ferons-nous si, comme il est probable, le ministère reste sourd à nos demandes ? Les membres des ARELA-CNARELA membres du jury devront-ils accepter de faire passer le CAPES dans sa forme actuelle, que la CNARELA condamne ? La question vaut la peine d'être posée, car il en va de notre crédibilité. Et Odile Mortier-Waldschmidt de donner l'exemple du jury de l'agrégation de philosophie : huit de ses membres ont démissionné le 18 octobre dernier à cause de leur désaccord avec l'épreuve « Agir en fonctionnaire... ».

Agnès Orosco (ADLAP Amiens) regrette le manque de précision des informations données au cours de l'été au sujet de la démission de certains membres du jury du CAPES.

Sylvie Pédroaréna évoque la différence de stratégie des membres du jury, stratégie **qui n'était pas la même mais qui avait le même but**. Certains membres d'ARELA, donc de la CNARELA, ayant choisi de démissionner et d'autres non, il n'était possible que de dresser un état des lieux, d'autant plus qu'un vote à ce sujet n'était pas faisable en plein été. Sylvie Pédroaréna rappelle également que son choix était personnel et n'engageait pas la CNARELA. Elle ajoute que la question posée par Odile Mortier-Waldschmidt demande réflexion.

Florence Garambois (ARELAL) fait part de la baisse importante des inscrits au Capes de Lettres classiques dans les Universités. Nous ne pourrions pas savoir avant la session prochaine si elle n'est due qu'à la situation transitoire de cette année.

4. Bilan de la rentrée dans le supérieur (mastérisation...).

Hélène Frangoulis prend la parole pour évoquer la dispersion des étudiants de M1 entre Master enseignement et Master recherche.

De plus, toutes les universités n'ayant pas adopté des mesures transitoires, les étudiants titulaires d'une licence se retrouvent cette année dans l'impossibilité de passer le concours, même s'ils ont été admissibles en 2010.

D'autre part, les épreuves placées début novembre ne sont pas en adéquation avec le calendrier universitaire : ce calendrier oblige les étudiants à subir une préparation très concentrée dans le temps.

Le bureau est mandaté pour rédiger une **motion concernant la formation des enseignants et les conditions inadmissibles dans lesquelles les stagiaires accomplissent leur année de stage.**

L'idée de Sylvie Nourry-Namur (PALLAS-Paris) de présenter les différentes motions proposées au cours de cette AG sur un même document avec un **préambule** est adoptée² : ce préambule expliquera que nous ne sommes pas dupes et que nous voyons bien que toutes ces réformes vont dans un seul et même sens.

Florence Garambois évoque ensuite la **mutualisation des moyens entre les Universités de Saint-Étienne, de Lyon II et de Lyon III** : les enseignants ont appris le 10 septembre que la licence de Lettres classiques (qui comptait 7 étudiants inscrits alors que le président parlait d'un « seuil » non atteint de 10 étudiants) fusionnerait avec celles de Lyon ; cette décision est d'autant plus mal comprise que la maquette proposée par les enseignants avait été évaluée A+ par l'instance nationale d'évaluation des maquettes ; trois jours après, les étudiants apprenaient que le Master de Lettres classiques fermait aussi : les enseignants ont ensuite été sommés par les présidents des universités - dont le pouvoir décisionnaire a été fortement accru avec la LRU, on en voit là le terrible exemple - de faire des trois licences de Lettres classiques une seule licence. 35 enseignants-chercheurs sont concernés par cette « mutualisation ».

D'autre part, d'autres matières, comme l'allemand ou l'arabe notamment, sont touchées de la même façon et d'autres universités pourraient être très prochainement appelées à faire de même...

Marie-Hélène Menaut fait remarquer que de plus en plus, les langues anciennes sont associées aux langues dites « rares », ce qui ne correspond pas à leur importance, notamment dans le secondaire. Il faut être très vigilant.

² Voir le texte en annexe, p.9.

Florence Garembois communiquera les éléments concernant cette mutualisation entre Lyon et Saint-Étienne afin que la CNARELA puisse réagir.

On demandera aux ARELA d'alerter les universitaires sur cette menace et de faire remonter toutes les informations sur le sujet, afin d'envisager les actions qui s'imposeront.

5. Bilan de la rentrée 2010 dans le secondaire.

Au collège

Lors de cette rentrée, on note, dans toutes les académies, une concurrence accrue des classes « bilangues » et des sections européennes ; en outre, cette concurrence entre ces sections et les langues anciennes n'est pas la même dans tous les établissements car l'autonomie des chefs d'établissement a été renforcée : Sylvie Pédroaréna rappelle **qu'il y a compatibilité entre ces sections et les langues anciennes. Aucun texte ne mentionne une impossibilité.** Il faut le rappeler aux collègues et leur demander d'être vigilants.

La demande d'audience auprès de M. Blanquer, directeur de la DGESCO, va être renouvelée.

Sylvie Pédroaréna rappelle la procédure quand une difficulté se présente dans une académie :

- l'ARELA envoie un courrier aux IPR et au rectorat (le courrier accompagné d'une démarche des parents a plus de poids)
- l'ARELA fait une copie de ce courrier à la CNARELA
- la CNARELA transmet alors au MEN et aux Inspecteurs généraux.

Concernant le Diplôme National du Brevet, la langue ancienne n'entrera pas en concurrence avec l'Histoire des Arts cette année. Les Inspecteurs généraux l'ont confirmé.

Au Lycée

Le bilan de la réforme semble prématuré. Nous n'avons pas assez de données précises ; il faudra attendre les chiffres communiqués par la DGESCO en janvier.

On note cependant d'ores et déjà deux dominantes :

- l'effondrement du grec.
- Les lycées de centre ville semblent avoir moins souffert que les lycées ruraux.

Sylvie Pédroaréna annonce que contact va être pris avec **le directeur de l'ONISEP, Pascal Charvet**. Les Inspecteurs généraux nous ont encouragés à le rencontrer. En effet, il est nécessaire que la brochure d'entrée en 2^{nde} soit plus claire, plus lisible et surtout soit éditée plus tôt que l'an dernier : la mise en place

tardive de la réforme l'avait empêché. Il sera également demandé s'il est possible d'envisager de rééditer une plaquette spéciale « langues anciennes au lycée et dans le supérieur ». Enfin, le logiciel AFFELNET sera évoqué : pourquoi le logiciel ne prend-il pas en compte les options facultatives ?

Il est rappelé qu'il faut être vigilant sur la manière dont est rédigée la fiche d'inscription en lycée. Des exemples des problèmes dus à la mise en place de la réforme sont ensuite mentionnés, comme, par exemple, à Lyon ou encore à Nice.

6. Comptes rendus des audiences.

Le **compte rendu de la réunion avec les Inspecteurs généraux**, Mme Klein et M. Soler, sera **très prochainement envoyé** aux ARELA.

Outre ceux déjà évoqués au fil de l'assemblée générale, les points suivants ont été abordés :

- La CNARELA a été reçue dans le cadre du rapport sur les langues et cultures de l'Antiquité qui a été commandé aux Inspecteurs généraux par le Ministère.
- Les Inspecteurs généraux nous ont encouragés à rencontrer M. Charvet (directeur de l'Onisep), M. Blanquer (directeur de la DGESCO), les IA-IPR de nos académies, malgré leur emploi du temps chargé.
- La nouvelle banque d'épreuves littéraires au concours d'entrée des Écoles normales supérieures a été également évoquée : il est nécessaire de faire passer l'information aux collègues. Les informations sur ce point sont dans le compte rendu.
- Les publications des ARELA sont très intéressantes, il faut les « relooker » pour les diffuser davantage ; Mme Klein nous a mis en contact avec le CNDP. Nous devons rencontrer la directrice du CNDP et réfléchir aux modalités d'une éventuelle collaboration. On pense à une édition du *Florilège* et d'un catalogue des publications des ARELA.

Il est donc nécessaire que les ARELA envoient à Florence Turpin (fjcturpin@gmail.com), sous forme numérisée, les meilleurs articles de leurs bulletins 2009-2010 avant l'AG de janvier 2011.

7. Euroclassica

Les journées EUROCLASSICA auront lieu en **août 2011 à Paris : les 25, 26 et 27 août 2011.**

Les demandes de subventions sont en cours.

Programme :

25 août : atelier autour du certificat européen pour le latin et pour le grec ; les autres degrés (à l'exemple du *Vestibulum* envoyé dernièrement aux ARELA)

Soirée : promenade sur la Seine.

26 août : matinée : parcours d'enseignement du latin et du grec en France ; trois interventions sont envisagées.

Après-midi : AG d'Euroclassica.

Soirée : visite en nocturne du département des Antiquités du Louvre.

27 août : excursion à Versailles et promenade dans les jardins sur le thème des *Métamorphoses* d'Ovide sous la conduite d'Annie Collognat.

Il est demandé aux ARELA de faire parvenir quelques-unes de leurs publications qui seront distribuées gracieusement aux membres européens.

8. Questions diverses

- Pour éviter les délicates questions de droits, Sylvie Pédroaréna demande aux ARELA d'envoyer plutôt une publication papier aux ARELA et de garder l'envoi numérique pour leurs adhérents. Il ne faut pas oublier d'envoyer un exemplaire à chaque membre du bureau.
- A la demande d'une ARELA, la CNARELA va se renseigner pour savoir comment être reconnue d'utilité publique. L'idée serait que si la CNARELA est ainsi estampillée, les ARELA en profitent également.
- L'organisation des Journées d'octobre 2012 sera évoquée lors de l'Assemblée Générale du **15 janvier 2010** à Paris. **Pour mémoire, les Journées d'octobre 2011 seront organisées à Clermont-Ferrand.**

Pour le bureau de la CNARELA,
La secrétaire, Claire Laimé-Couturier

Calendrier 2011

Samedi 15 janvier 2011 : AG de la CNARELA à Paris (ENS, rue d'Ulm)

Samedi 21 mai 2011 : AG de la CNARELA à Paris

Du 14 au 20 mars 2011 : Semaine des Langues anciennes

ANNEXE

MOTION

Consciente que les diverses réformes concernant le système éducatif dans l'enseignement secondaire (réforme du lycée) comme dans l'enseignement supérieur (« mastérisation », réforme du CAPES, formation des enseignants-stagiaires) sont le fruit d'une entreprise cohérente de saine du système éducatif français et notamment de l'enseignement des Langues anciennes, la CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 26 octobre 2010, à Chaponost (69), a adopté à l'unanimité les motions suivantes :

- Devant les difficultés d'organisation et de préparation au CAPES que provoque la « mastérisation », la CNARELA affirme son attachement à un recrutement des enseignants par un concours national. C'est en effet la garantie d'une égale qualité de l'enseignement sur tout le territoire. Elle demande instamment que la réforme soit revue et que le calendrier des épreuves soit modifié afin de faciliter la préparation du concours.
- Alors que de plus en plus souvent, l'enseignement du latin est confié à des professeurs de Lettres modernes, la CNARELA réaffirme la spécificité des enseignants de Lettres classiques. Eux seuls ont été formés à enseigner français, latin et grec, en établissant des liens entre ces trois disciplines. De plus, à partir de la session 2011, le CAPES de Lettres modernes ne comportera plus d'épreuve de Langue ancienne. Comment alors les candidats reçus pourraient-ils assurer un enseignement en latin ou, a fortiori, en grec ?
- La CNARELA dénonce les conditions scandaleuses d'entrée dans la profession des nouveaux enseignants reçus à la session 2010 du concours. Outre une charge de travail excessive, comme c'est le cas pour tous les stagiaires, les recrutés en Lettres classiques rencontrent souvent un problème supplémentaire : ils sont encadrés par des tuteurs de Lettres modernes. Leur formation pédagogique en Langues anciennes est de ce fait inexistante. Nous exigeons que les stagiaires en Lettres classiques soient confiés à des tuteurs spécialistes de Lettres classiques.